Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25/03/2024 et publié ou notifié le 25/03/2024

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 22 mars 2024

Date de la convocation: 15/03/2024

Membres en exercice: 8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT.

Présents: 8

Olivier MURAT

Votants: 8

<u>Présents</u>: Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Chantal BESANÇON,

Pour: 8

Marie-France MURAT

Contre: 0

Représentés: Thérèse BURGRAF par Roland BURGRAF

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Relevé de décisions - 2024_21

Rapport sur délégation en vertu de la délibéation n°2020-24 de 07/07/2020.

Le Maire informe les membres du conseil avoir signé les renouvellemments des baux suivants :

- * bail d'un local avec Monsiseur Michel LEGRIS, situé lieu-dit "Le Village" cadastré AC 336 à Aisy sur Armançon moyennant une redevance annuelle de 150 € à compter du 01 mars 2024.
- * bail d'une grange avec Monsieur Aymeric FOURRIER, située lieu-dit "Le Village" cadastrée AC 336 à Aisy sur Armançon moyennant une redevance annuelle de 150 € à compter du 01 mars 2024.
- * bail d'un jardin avec Monsieur Gérald POUMOT, situé lieu-dit "Le Vau", cadastré ZD 314 à Aisy sur Armançon moyennant une redevance annuelle de 15 € à compter du 01 mars 2024.
- * bail de terrains communaux avec Monsieur Hervé MEUGNOT(prés sur les parcelles A518 et E441 de la commune de Rougemont et appartenant à la commune d'Aisy) pour neuf ans à compter du 01 mars 2024 moyennant une redevance annuelle suivant l'indice de fermage de l'année (pour exemple l'année 2023 = 354.54€).

Le Maire, Olivier MURAT

SOUS PREFECTURE D'AVALLON
Date de réception de l'AR: 25/03/2024
089-218900041-20240322-2024_21-DE